

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 45 Convention de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac pour l'exposition « Congo in Conversation », dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité » du 6 octobre 2021.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer la convention de co-production, co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec la Fondation Carmignac pour la deuxième partie de l'exposition « Congo in Conversation », dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité » du 6 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la co-production, de la co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec la Fondation Carmignac.

Article 2 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO